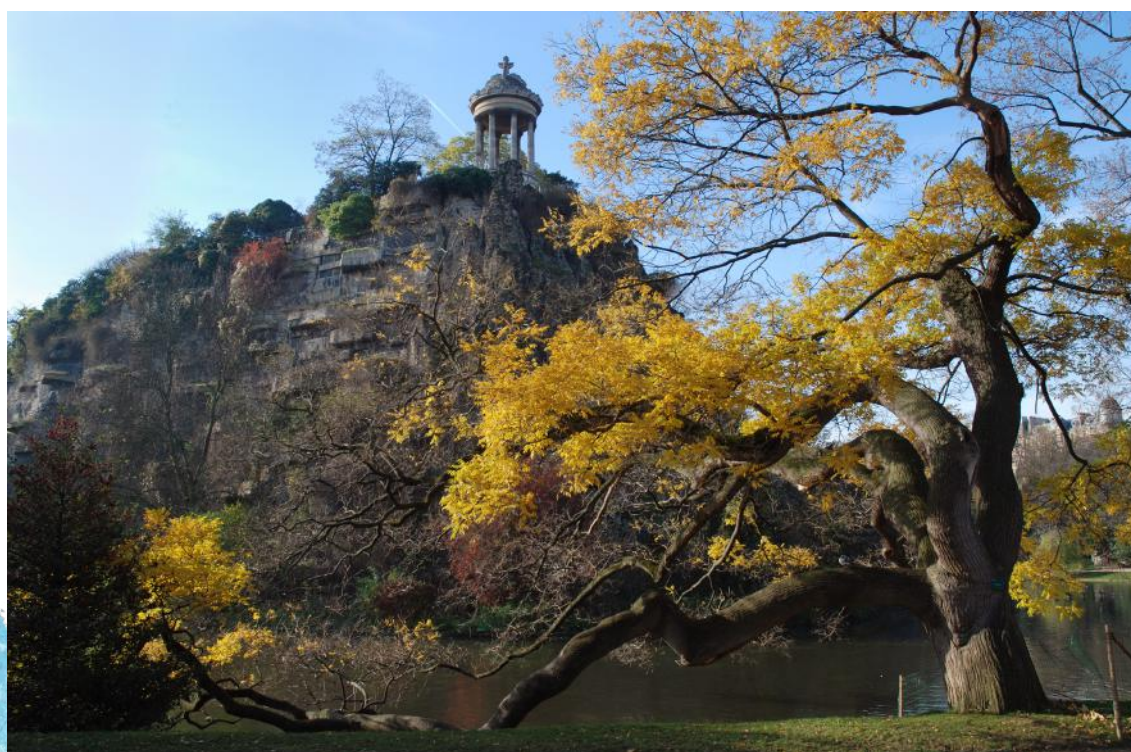


Parc des Buttes Chaumont

Restauration de la partie centrale du parc des Buttes-Chaumont

Bilan de la concertation préalable réglementaire
Février 2026



Sommaire

<i>Partie 1 : Contexte du projet de rénovation de la partie centrale du parc des Buttes-Chaumont</i>	<i>4</i>
Objectif 1 : assurer la sécurité des usagères et usagers, mieux gérer les eaux et faciliter la gestion du parc	7
Objectif 2 : accompagner le développement des usages	7
Objectif 3 : valoriser la biodiversité du parc	7
Objectif 4 : renouveler durablement un paysage délicat	8
 <i>Partie 2 : Démarche de concertation</i>	 <i>9</i>
2.1 Cadre réglementaire de la démarche de concertation	10
2.2 Objectifs et enjeux de la démarche de concertation	10
2.3 Les dispositifs mis en place pour cette démarche de concertation	11
2.4 Ce qui a été porté à la connaissance du grand public	12
2.5 Étendue de la démarche	12
2.6 Traitement et prise en compte des contributions	13
 <i>Partie 3 : Restitution de concertation</i>	 <i>14</i>
3.1 Les publics rencontrés lors de la concertation	15
3.2 Synthèse des contributions par dispositifs	15
3.3 Synthèse des contributions par thématique	21
3.4 Principaux questionnements exprimés durant la concertation	24
 <i>Partie 4 : les apports de la concertation & les suites données</i>	 <i>26</i>
4.1 Les contributions qui corroborent les objectifs de la rénovation	27
4.2 Les contributions qui ne pourront pas être mises à l'étude pour la rénovation	28
4.3 Les suites données	29
 <i>Partie 5 : Annexes</i>	 <i>30</i>

Préambule

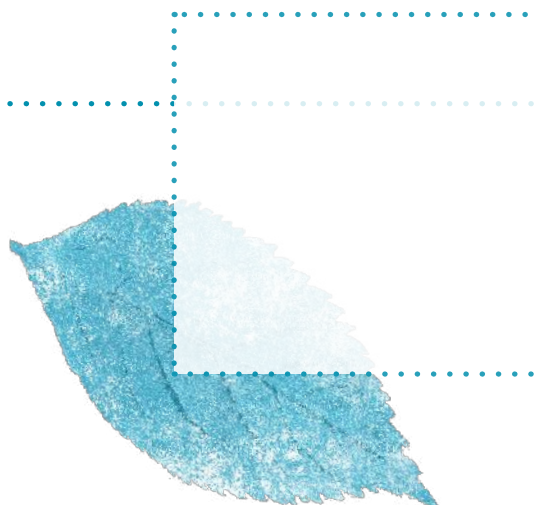
La Ville de Paris, la mairie du 19^e arrondissement, ainsi que l'ensemble des personnes impliquées dans le projet de rénovation de la partie centrale du parc des Buttes-Chaumont et dans la démarche de concertation réglementaire préalable, tiennent à remercier chaleureusement les personnes ayant participé à cette démarche pour l'intérêt qu'elles portent à ce projet, pour leur implication dans cette concertation et pour la qualité de leurs contributions.

Le présent bilan vise à présenter les éléments structurants qui ressortent de la concertation : outils et dispositifs mis en place, contributions, avis, questionnements et suites données. En annexe de ce bilan sont consignés les éléments diffusés durant la démarche et les différents comptes rendus, qui présentent plus en détail les enjeux du projet de rénovation et les contributions des personnes ayant participé.

Partie 1

Contexte du projet de rénovation de la partie centrale du parc des Buttes-Chaumont :

- objectifs
- périmètre
- démarche de projet
- calendrier



La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) de la Ville de Paris a lancé, fin 2023, **la rénovation de la partie centrale du parc des Buttes-Chaumont** (incluant le lac, l'île avec le temple de la Sibylle, le belvédère et le chemin des Aiguilles, le front de taille et ses falaises, la grotte, les rivières et cascades du périmètre dessiné ci-dessous). C'est **la rénovation la plus importante** du parc depuis 150 ans. Elle repose sur une **lecture attentive de l'histoire paysagère et patrimoniale** du parc et prend en compte **l'évolution des usages et la biodiversité**.



© Mairie de Paris.

Les zones du parc concernées par des travaux de rénovation.



Zone globale des travaux



© Mairie de Paris.

Les zones concernées par des travaux.

Symbole	Travaux
	Zone globale des travaux
	Zone berge route circulaire Zone bas front de taille Zone rivière Manin Zone grotte Zone île Zone haut front de taille
	Zone lac (compris agrandissement) Zone rivière Manin Zone rivière grotte

Éléments de légende ©Mairie de Paris

Légende :

1. L'île, ses falaises et ses berges
2. L'aiguille
3. Le débouché de la rivière Manin
4. Le front de taille
5. La grotte
6. Le lac et les berges de la route circulaire
7. La passerelle
8. Le pont voûté

Cette rénovation, pensée dans une perspective à 100 ans,
est orientée autour de quatre objectifs majeurs.

.....

Objectif 1 : assurer la sécurité des usagers et usagers, mieux gérer les eaux et faciliter la gestion du parc

Le parc des Buttes-Chaumont, avec son paysage spectaculaire entièrement façonné par l'homme, repose sur un équilibre fragile. **Dès son ouverture en 1867, de nombreux travaux ont été nécessaires pour consolider ses ouvrages et préserver la sécurité des visiteurs.** Aujourd'hui, environ 5 % de la superficie du parc sont temporairement fermés au public. Ces mesures sont indispensables pour assurer la sécurité de toutes et tous, et garantir la préservation de ce site exceptionnel.

Le projet prévoit de remédier aux désordres (risques d'éboulements, de glissements ou d'effondrements) et d'éviter les risques. Pour ce faire, il s'agit de :

- **Sécuriser les ouvrages** (ponts, passerelles, falaises de l'île et du front de taille, grotte, berges, radier du lac...) ;
- **Mieux gérer les eaux** pour éviter les infiltrations qui altèrent le gypse (source des désordres) et traiter la rivière Manin et celle de la grotte ainsi que leurs cascades ;
- **Faciliter l'entretien** du parc par les services de la Ville.

Objectif 2 : accompagner le développement des usages

Le parc des Buttes-Chaumont est considéré comme un lieu emblématique où la fréquentation progresse d'année en année (des millions de visiteurs et

visiteuses par an aujourd'hui). **Les activités récréatives se diversifient** au cours du temps (kiosques, barques, manèges, etc.). Pour répondre aux **fortes chaleurs estivales**, le parc constitue une véritable zone de fraîcheur en ville et est ouvert la nuit l'été, lors des épisodes de canicules.

Les travaux permettront, à terme, d'accéder aux lieux emblématiques du parc fermés aujourd'hui au public (dont l'île et son chemin des Aiguilles ainsi que la grotte).

Objectif 3 : valoriser la biodiversité du parc

Le parc des Buttes-Chaumont est un Réservoir Urbain de Biodiversité (RUB). Il constitue un lieu de vie, de reproduction et de repos pour de nombreuses espèces animales et végétales. Relié à plusieurs sites riches en biodiversité, tels que le parc de la Villette, la petite ceinture ferroviaire ou le parc de la Butte du Chapeau-Rouge, le cœur des Buttes-Chaumont abrite aussi une grande diversité d'habitats : vieux arbres, rochers, lac et berges.

Le projet prévoit de :

- **Préserver la faune et la flore** (dont les espèces protégées) pendant le chantier et, à terme, améliorer la biodiversité ;
- **Diversifier les palettes végétales** pour toutes les strates (arbres, arbustes et herbacées) ;
- **Ne pas déranger** la tranquillité de la faune par l'éclairage ;
- **Enlever la végétation exotique envahissante** qui nuit à l'équilibre écologique.

Objectif 4 : renouveler durablement un paysage délicat

Le parc des Buttes-Chaumont a été aménagé sur d'anciennes carrières de **gypse naturellement fragiles et sensibles à l'eau**. Les eaux de ruissellement et la végétation non contrôlée concourent à l'aggravation des **désordres dans le cœur du parc** : éboulements du front de taille et de la falaise Ouest, glissement du chemin du haut de l'île, fissuration de

la falaise Nord, chutes d'éléments en rocaillage (grottes, etc.) ...

Ce site, monument naturel, est classé par l'État (arrêté du 23 juin 1958), au titre du code de l'environnement, pour ses **caractéristiques pittoresques**. Le projet de restauration permettra de **retrouver l'identité du parc**, inspiré des falaises des côtes normandes et des prairies alpines. La Ville de Paris s'engage à assurer la **pérennité des travaux** pour redonner un caractère d'exception à ce lieu **dans une perspective à 100 ans**.

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU PROJET



Favoriser les usages dans le parc grâce à la réouverture des lieux emblématiques, à l'accès à l'eau et la création de nouveaux usages



Sécuriser le sous-sol, les zones et ouvrages du site



Retrouver le caractère pittoresque des paysages du parc et lui redonner un caractère d'exception



Préserver la biodiversité pendant le chantier et l'améliorer à terme

1.5. GRANDES ÉTAPES DU PROJET

2023 > 2025

DIAGNOSTIC

Suivi du site et surveillance de la partie centrale fermée progressivement au public ; phase de diagnostic sur les origines des désordres observés, en lien avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ; phase de concertation préalable réglementaire.

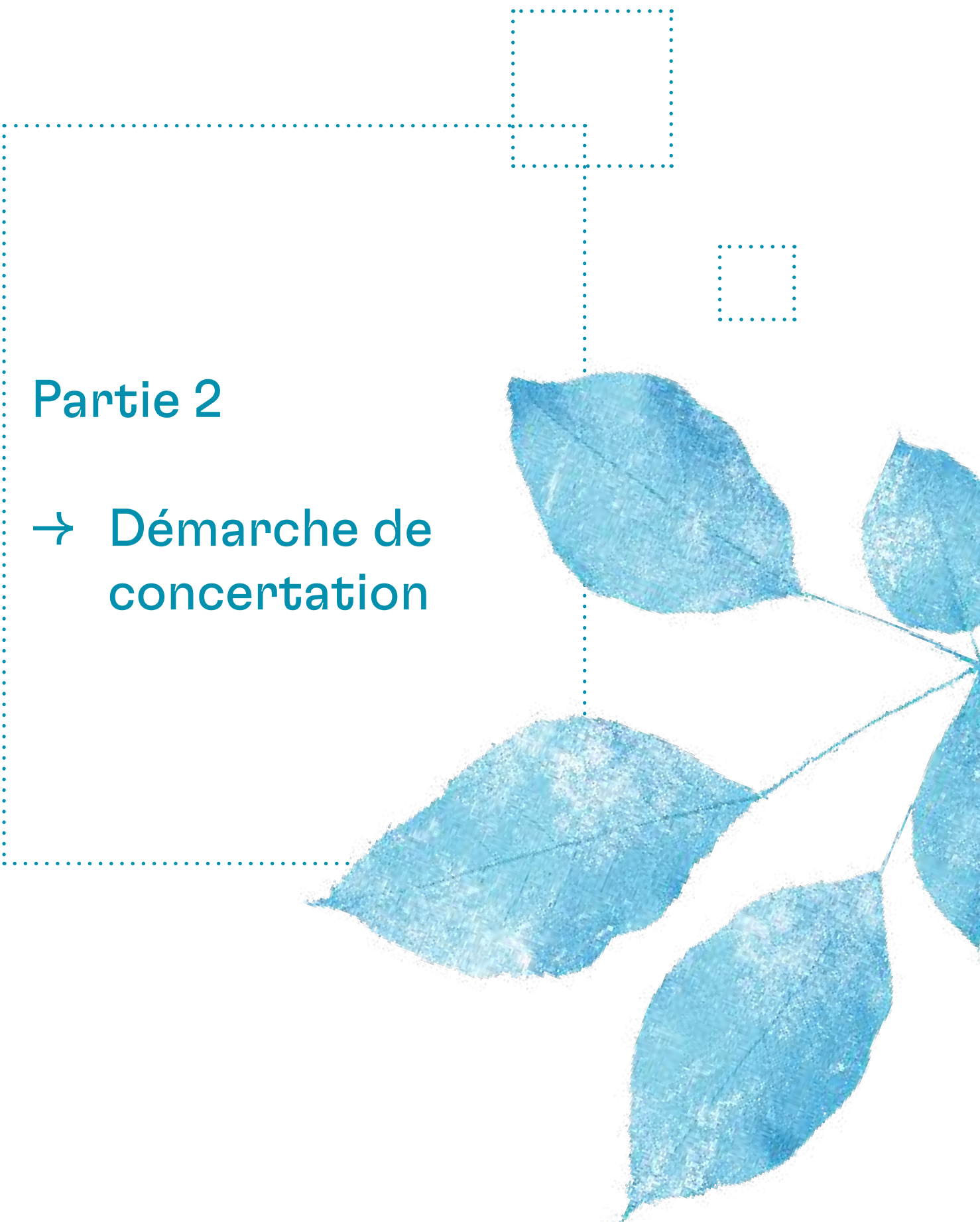
2026 > 4^e trimestre 2027

ÉTUDES

Étude de conception et du phasage des travaux

Fin 2027 > 2nd semestre 2031

TRAVAUX

The page features decorative elements including a large dotted line forming a partial frame on the left and top, and a smaller dotted line forming a square in the upper right. In the bottom right corner, there is a cluster of blue leaves with detailed vein patterns.

Partie 2

→ Démarche de concertation

2.1 Cadre réglementaire de la démarche de concertation

Pour clore et compléter la phase de diagnostic, la Ville de Paris et la Mairie du 19^e arrondissement de Paris ont **initié une concertation préalable réglementaire**, du 22 septembre au 20 octobre 2025.

Cette concertation a été organisée en application des articles L. 121-15-1 et L. 121-16, L. 121-17, et R. 121-19 à R. 121-21 du code de l'environnement.

« Les sites inscrits ou classés sont des formations naturelles ou des espaces dont la qualité justifie leur préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...) et nécessite de ce fait un suivi par l'État de leur évolution. Ils constituent une partie du **patrimoine national** et complètent souvent des protections du bâti (servitude Monument Historique, sites patrimoniaux remarquables...). »

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) Île-de-France



2.2 Objectifs et enjeux de la démarche de concertation

Les objectifs de la concertation :

- **Informers les usagers et usagers** du parc sur le projet de rénovation de la partie centrale des Buttes-Chaumont et des modalités de participation du public ;
- **Recueillir les avis et questionnements** du grand public sur les objectifs et les principales caractéristiques du projet et y répondre ;
- **Présenter comment les contributions pourront être intégrées** - ou non - dans la suite du projet de rénovation.



© Sean Ribouchon, Ville Ouverte.

2.3 Les dispositifs mis en place pour cette démarche de concertation

Les dispositifs de concertation et de communication sont ceux définis dans l'arrêté du 25 juillet 2025, publié sur le « portail des publications administratives » et affiché à l'Hôtel de Ville ainsi qu'à la mairie du 19^e arrondissement le 29 juillet 2025, et dans les publications de la presse, à savoir le Parisien, datée du 1^{er} septembre 2025 et Libération datée du 29 août 2025. Des distributions de flyers sur site, en mairie et en boitage dans les habitations riveraines ont aussi été effectuées.

Cette délibération prévoit les modalités suivantes :

- **Mise à disposition d'un dossier de présentation** sur le site internet <https://decider.paris.fr> ;
- **Recueil des observations du public par voie électronique** à l'adresse <https://decider.paris.fr> ;
- **Organisation d'une réunion publique le 25 septembre 2025** à 19h00 à la mairie du 19^e arrondissement ;
- **Organisation d'une marche exploratoire le 4 octobre 2025** à 10h00 au parc des Buttes-Chaumont ;

- **Mise à disposition du dossier de concertation et d'un registre papier** en mairie du 19^e arrondissement, accessibles aux heures d'ouverture de la mairie.

Elle prévoit également, à l'issue de la concertation, la réalisation d'un **bilan qui sera rendu public lors d'une réunion de synthèse de la concertation** le 3 décembre à 19h00 à la mairie du 19^e arrondissement.

En complément de ces dispositifs définis par arrêté du 25 juillet 2025, la Ville de Paris et la Mairie du 19^e arrondissement ont réalisé **une exposition visible à l'accueil de la mairie du 19^e et dans le parc des Buttes-Chaumont**, accessible entre septembre et décembre 2025. Cette exposition a par ailleurs été présentée par le biais d'un **stand d'information animé par les services de la Ville lors de la Fête des jardins** les 27 et 28 septembre après-midi, en supplément des 8 conférences tenues à cette occasion, sur les vues et l'évolution du paysage et des usages du parc, sur l'histoire technique du parc, sur l'histoire du site et la biodiversité du parc.

Le bilan de synthèse des contributions, présenté le 3 décembre 2025 à la mairie du 19^e, fait également l'objet d'une **restitution écrite via le présent document**, mis à disposition du public via les sites internet de la Ville.

CALENDRIER DE LA CONCERTATION



2.4. Ce qui a été porté à la connaissance du grand public

Grâce aux différents dispositifs de la concertation (dossier de concertation, exposition physique, pages internet, réunion publique de lancement et marche exploratoire), la Ville de Paris et la Mairie du 19^e arrondissement ont présenté aux participantes et participants de la concertation **des données sur le parc concernant** :

- son **histoire** ;
- son **caractère pittoresque** ;
- les **désordres constatés** dans la partie centrale ;
- les données techniques sur la **géologie** du parc ;
- les données techniques sur la **biodiversité** et les qualités environnementales du parc ;
- les données sur les **usages** dans le parc et leur évolution à travers le temps.

La transmission de ces données a permis aux personnes qui le souhaitent de **découvrir ou de mieux connaître les caractéristiques du parc des Buttes-Chaumont**, les **causes de la fermeture** actuelle de la partie centrale, les **enjeux et la temporalité du projet** de rénovation.

Vous pouvez retrouver **l'ensemble de ces éléments en annexe** du présent bilan de concertation.

2.5 Étendue de la démarche

530 personnes environ ont été touchées et ont pu contribuer dans le cadre de cette concertation réglementaire. La fréquentation aux différents dispositifs mis en place dans cette démarche est la suivante :

- **60 personnes environ lors de la réunion publique de lancement** du 25 septembre 2025, avec une légère majorité de femmes ;
- **70 personnes environ lors de la marche exploratoire** du 4 octobre 2025, avec une légère majorité d'hommes ;
- **157 contributions au registre en ligne** (sur les 254 entrées affichées sur le site, certaines sont des champs «vides», correspondant à des inscriptions à la marche exploratoire ou à l'enregistrement de contribution sans saisie de texte) ;
- **1 contribution au registre physique** accessible à la mairie du 19^e arrondissement ;
- **160 personnes ont participé aux conférences lors de la Fête des jardins**, réalisées en marge de la concertation et en écho aux informations délivrées durant la participation citoyenne ;
- **80 personnes environ lors de la réunion publique** du 3 décembre 2025 pour la présentation du bilan de la concertation, avec une légère majorité de femmes.



2.6 Traitement et prise en compte des contributions

Les données récoltées dans le cadre de cette démarche de concertation sont de nature « qualitative », soit des contributions libres, faites à l'oral lors des temps d'échanges des réunions et de la marche exploratoire, ou à l'écrit via le registre en ligne et le registre physique.

Ces contributions peuvent être distinguées selon 3 catégories :

- **les questions**, sur certains enjeux du projet ou sur le parc en général ;
- **les appréciations**, positives comme négatives, portant sur le parc tel qu'il est actuellement ou sur les enjeux et objectifs de la rénovation ;
- **les propositions**, d'objectifs à ajouter au projet de rénovation de la partie centrale du parc, ou à développer dans d'autres espaces du parc.

L'analyse qui a été faite de ces contributions est principalement qualitative. Elle permet de :

- **recenser et prendre en compte les questions** pour y apporter des réponses ;
- **qualifier les appréciations**, qu'elles soient positives ou négatives, pour informer la Ville de Paris et la Mairie du 19^e arrondissement sur les activités et perceptions qu'ont les usagères et usagers du parc tel qu'il est aujourd'hui et sur leur avis concernant le projet de rénovation ;
- **intégrer les propositions du grand public** à la phase d'étude lorsque cela est possible ou expliquer pourquoi certaines propositions n'ont pas pu être retenues.

En complément, les **contributions au registre en ligne et le registre physique** ont fait l'objet d'un traitement statistique. Chacune des contributions écrites a été classée au regard des thématiques identifiées dans le cadre du projet (les enjeux techniques et de sécurisation ; les enjeux de biodiversité ; les enjeux d'usages ; le patrimoine pittoresque).

Ce classement a permis de répartir les contributions dans trois groupes :

- **la contribution n'aborde pas la** thématique ;
- **la contribution exprime un mécontentement** et/ou une **proposition qui ne pourra pas être mise à l'étude** ou une **proposition hors du périmètre** de rénovation de la partie centrale ;
- **la contribution exprime une satisfaction** et/ou **propose une idée qui corrobore les objectifs** de la rénovation ou qui **pourra être mise à l'étude** dans la suite du projet.

Par exemple, sur l'ensemble des contributions au registre en ligne :

32,5 % n'abordent pas la thématique des «usages»,

42 % expriment une satisfaction liée aux usages actuels ou une proposition qui pourra être mise à l'étude,

25,5 % expriment un mécontentement lié à des mésusages ou une proposition hors périmètre de la rénovation

- cf. partie 3.2
synthèse de contributions.

Partie 3

→ Restitution de concertation

3.1 Les publics rencontrés lors de la concertation

Lors des différents événements de la concertation (les réunions publiques et la marche exploratoire), **une légère majorité des personnes ayant participé sont des femmes**. Ces événements ont permis de toucher différents âges, allant **de 90 ans à 15 ans** et ont essentiellement rassemblé des riverain·e·s du parc, habitant·e·s du quartier, dont certain·e·s sont membres d'associations.

Le registre en ligne et le registre physique étant anonymes, il n'est pas possible de qualifier le genre et l'âge des personnes ayant contribué.

3.2 Synthèse des contributions par dispositifs

..... RÉUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT

Le 25 septembre 2025 • 60 participant·e·s Salle des fêtes de la mairie du 19^e arrondissement.

Cette réunion publique visait à présenter les enjeux techniques, patrimoniaux, environnementaux et d'usage du projet de rénovation.

La séance s'est déroulée en deux temps. D'abord, une présentation plénière de 45 minutes introduite par François Dagnaud, maire du 19^e arrondissement et par Christophe Najdovski, adjoint à la maire de Paris, par Christophe Rosa, directeur des Espaces verts et de l'Environnement à la Ville de Paris et par Jean-François Legaret et Concetta Sangrigoli co-président·e·s du comité d'experts qui a accompagné la phase de diagnostic. L'animation de la réunion a été assurée par des membres des services de la Ville qui interviennent dans le cadre du projet de rénovation et des membres de l'agence Ville Ouverte, qui accompagne la Ville de Paris et la Mairie du 19^e pour mener la concertation.



Réunion publique de lancement, présentation plénière de J-F. Legaret.

Ensuite, un temps d'échanges d'une heure a permis aux usagers et usagères du parc présent-es à la réunion de poser leurs questions et faire part de leurs observations aux parties prenantes du projet de rénovation.

Lors du temps d'échanges, des questions ont été posées sur la **vie du projet de rénovation** et notamment **son coût** (estimé, à date, à 85 millions d'euros hors taxe), sur le détail des **prochaines étapes** et sur les **dispositifs qui viseront à informer le public** de l'évolution du projet ou à intégrer des publics spécifiques à la phase d'études.

D'autres interventions portaient sur les **enjeux de biodiversité**, comme la **santé actuelle de la faune et de la flore** du parc (espaces présentes, sujets malades, espèces locales et espèces exotiques envahissantes) ou les dispositifs qui seront mis en place pour **préserver les espèces pendant et après les travaux**, conformément aux objectifs de la rénovation définis à ce stade du projet.

Concernant les **désordres constatés** dans le parc, et les risques qu'ils engendrent tant pour le parc lui-même que pour les personnes qui le fréquentent, des demandes de précisions ont été faites concernant la nature des mesures réalisées par le Bureau de Recherches Géologique et Minière (BRGM) et sur les travaux qui seront engagés pour consolider les aménagements du parc (en cours de définition au moment de la réunion).

Enfin, certaines prises de paroles ont concerné les équipements et usages dans le parc, comme les pavillons (en dehors du périmètre de rénovation de la partie centrale), les « fêtes » et événements à caractères privés et domestiques (anniversaires, par exemple) ou la réouverture du chemin des Aiguilles, au centre de l'île.

Le compte rendu complet de la réunion publique de présentation est à retrouver en annexe n°2.



MARCHE EXPLORATOIRE

Le 4 octobre 2025 • 70 participant-e-s
Pavillon Carrel et route circulaire du lac.

L'objectif de la marche exploratoire était de faire une **présentation approfondie des enjeux géologiques et techniques de la rénovation**, animée par le directeur du Bureau de Recherches Géologiques et Minières d'Île-de-France, et une **présentation historique sur l'évolution du parc**, animée par un conférencier de la Ville de Paris. La marche exploratoire proposait ensuite aux personnes présentes de circuler sur la partie accessible de la route circulaire du lac, de s'approcher de l'entrée de la grotte et du débouché de la rivière Manin.

Chaque arrêt de la marche exploratoire proposait un temps de présentation et un temps d'échanges, animés par des membres des services de la Ville de Paris et de la Mairie du 19^e et des membres de l'agence Ville Ouverte. À noter qu'en raison du **grand nombre d'inscriptions à la marche exploratoire**, trois groupes de marche ont été formés, avec des départs successifs espacés de 30 minutes.

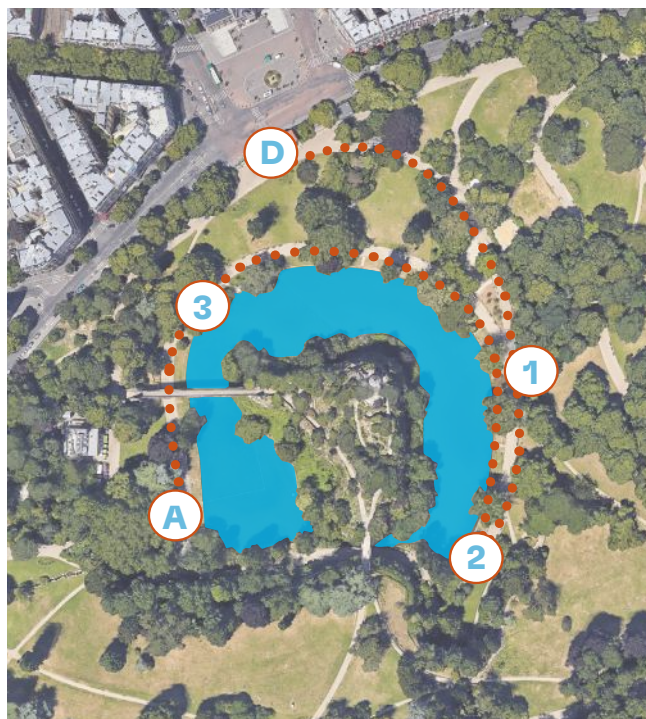
Lors des temps d'échanges de chaque arrêt, les discussions étaient orientées autour de **trois grands axes**. Des précisions ont été demandées concernant le **déroulé du projet** et l'articulation entre la phase de diagnostic et la phase d'étude, concernant la poursuite de l'information et la participation citoyenne.

Des **précisions techniques** sur le parc ont également été demandées, sur l'alimentation en eau des cascades, des rivières et du lac (eau non potable pompée depuis le canal de l'Ourcq) ou sur la nature du sous-sol du parc (exclusivement composé de gypse).

Des **précisions sur les objectifs** du projet ont également été demandées, concernant la réouverture du chemin de l'île et du chemin des Aiguilles (prévue



© Ville Ouverte



© Ville Ouverte

Parcours de la marche exploratoire.

dans le cadre de la rénovation), l'implantation de mobilier urbain à proximité de la grotte notamment (qui pourra être mise à l'étude), ou le déploiement d'outils pédagogiques sur l'histoire du parc ou la visibilité du gypse à certains endroits des falaises (également mis à l'étude).

Le compte rendu complet de la réunion publique de présentation est à retrouver en annexe n°2.

RÉUNION DE SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

Le 3 décembre 2025 • 80 participant-e-s
Salle des fêtes de la mairie du 19^e
arrondissement.

Cette réunion publique visait à **présenter la synthèse des contributions** recueillies via les différents dispositifs de participation et dresser un bilan de la concertation.

La séance s'est déroulée en deux temps. D'abord, une présentation plénière de 45 minutes, introduite par François Dagnaud, maire du 19^e arrondissement et par Christophe Najdovski, adjoint à la maire de Paris et par Christophe Rosa, directeur des Espaces verts et de l'Environnement à la Ville de Paris. L'animation de la réunion a été assurée par des membres des services de la Ville qui interviennent dans le cadre du projet de rénovation et des membres de l'agence Ville Ouverte, qui accompagne la Ville pour mener la concertation.

Ensuite, un temps d'échanges d'une heure a permis aux usagers et usagères du parc présent-e-s à la réunion de poser leurs questions et faire part de leurs observations aux parties prenantes du projet de rénovation.

À noter qu'une importante majorité des personnes présentes à cette réunion de restitution participait pour la première fois à la concertation et n'avait pas connaissance des éléments du projet. Des questions ont donc porté sur les enjeux et objectifs du projet lors du temps d'échange et pas seulement sur les conclusions de la participation citoyenne.

Des interventions de la salle souhaitaient, par exemple, des approfondissements sur des éléments techniques, comme le phasage des travaux, le traitement prévu pour la passerelle et le pont de pierre, ou l'implantation envisagée pour la base de vie du chantier.

Quelques interventions posaient la question de l'évolution prévue pour les usages dans le parc, comme l'organisation d'événements ponctuels, ou l'implantation à certains endroits d'agrès sportifs.

Concernant la participation et l'information au public, il a été demandé si une communication pouvait être pensée à destination des commerçant-e-s, en complément de la poursuite de l'information destinée aux habitant-e-s. Il a également été demandé si les contributions sur des sujets hors du périmètre de rénovation de la partie centrale seront prises en compte et selon quelles modalités.

Le compte rendu complet de la réunion publique de présentation est à retrouver en annexe n°2.



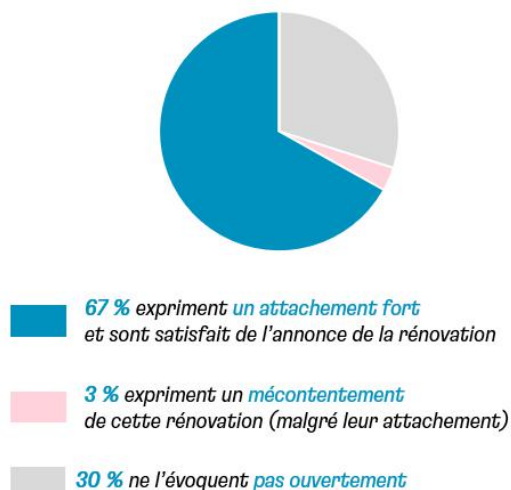
REGISTRE EN LIGNE ET REGISTRE PHYSIQUE

Du 22 septembre au 23 octobre
158 contributions au total.

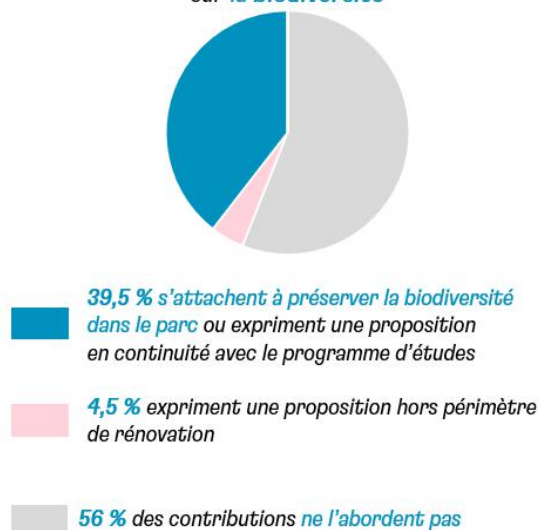
Les registres ont permis aux personnes qui le souhaitent de **contribuer librement sur le projet de rénovation** et sur le parc des Buttes-Chaumont. Accessible en mairie et en ligne, via le site internet decider.paris.fr, la participation au registre était accompagnée d'informations sur le projet (page internet, exposition en mairie, dossier de concertation numérique et physique). Ces informations permettaient d'alimenter les connaissances et réflexions des participant·e·s pour enrichir leurs contributions.

Dans l'ensemble, les personnes qui ont contribué sont **satisfaites d'en apprendre davantage sur la fermeture de la partie centrale du parc**, trouvent justifiés les enjeux de rénovation et **sollicitent une rénovation d'ampleur**. Il tarde par ailleurs aux usagers et usagères de pouvoir à nouveau fréquenter la partie centrale du parc. Les contributions aux registres témoignent en outre d'un attachement fort des usagers et usagères à ce parc, dont certaines personnes ont une connaissance fine (de son histoire, de sa biodiversité, de sa géologie...).

Répartition des contributions au registre sur le projet dans sa globalité



Répartition des contributions au registre sur la biodiversité



Répartition des contributions au registre
sur les usages



- 42 % expriment une *satisfaction liée aux usages*, ou une proposition qui pourra être mise à l'étude
- 25,5 % expriment un *mécontentement lié à des mésusages* ou une proposition hors périmètre de rénovation
- 32,5 % des contributions *ne l'abordent pas*

Répartition des contributions au registre
sur la valeur pittoresque du parc



- 34,5 % expriment un *attachement fort*, une proposition qui pourra être mise à l'étude
- 2,5 % expriment une proposition hors périmètre de rénovation
- 63 % des contributions *ne l'abordent pas*

Répartition des contributions au registre
sur les enjeux techniques



- 31 % expriment un *intérêt pour cet enjeu* ou une proposition en continuité avec le programme d'études
- 8 % expriment une proposition hors périmètre de rénovation
- 61 % des contributions *ne l'abordent pas*

3.3 Synthèse des contributions par thématique

LE PROJET DANS SA GLOBALITÉ

Les personnes qui ont participé à tout ou partie des dispositifs de la concertation ont **apprécié en apprendre davantage** sur les raisons de la fermeture de la partie centrale du parc, sur le projet de rénovation et ses avancées.

Le parc des Buttes-Chaumont est l'objet **d'attachements forts**, partagés durant la concertation. Les participantes et participants se **montreront attentif·ve·s aux prochaines informations** qui seront rendues disponibles sur la rénovation et ont affiché leur **volonté de pouvoir contribuer** à la suite du projet, selon des modalités qui resteront à définir au gré de possibilités d'implication du public.

Contributions au registre en ligne :

«Votre projet m'apparaît comme cohérent, respectueux et valorisant ce parc auquel les Parisiens du 19^e (et d'ailleurs!) sont attachés.»

«Bravo et merci pour ce projet. Ce qui semble le plus important est de pérenniser le parc, pour que les générations futures puissent aussi en profiter.»

«Tous les jours, en sortant de l'école, maman nous emmenait aux Buttes. Quand les enfants sont arrivés, on disait "on va au jardin de Mamie" et l'un des enfants, devenu grand, a révélé qu'enfant, il disait à tous ses copains que sa mamie avait un jardin tellement grand, avec un lac un âne Charlot un guignol un manège... Et comme elle était très gentille, tout le monde pouvait y aller.»

LES USAGES DANS LE PARC

N.B. Parmi les contributions faites tout au long de la concertation, de nombreuses ont abordé les « usages ». Parmi celles-ci, de nombreuses portent sur les usages dans l'ensemble du parc, soit en dehors du périmètre de la concertation réglementaire préalable au projet de rénovation de la partie centrale du parc. Les contributions qui abordent des espaces du parc hors périmètre de la concertation seront transmises aux services dédiés. Il a été proposé d'en faire une synthèse lors de la réunion de restitution de la concertation lors du 3 décembre 2025.

Les contributions sur les usages à l'intérieur du périmètre de rénovation interrogeaient principalement **l'accessibilité future du chemin de l'Île, du chemin des Aiguilles** et de la **grotte**, lieux qui seront effectivement rendus accessibles dans le cadre de la rénovation. D'autres contributions, qui seront mises à l'étude, souhaitaient **d'avantage**

d'assises dans la partie centrale, et notamment à proximité du lac et de la grotte, pour des enjeux de « fraîcheur » en été comme pour faire des pauses (enjeux d'inclusivité).

À l'échelle de l'ensemble du parc, les contributions témoignent du **souhait d'une diversification** des usages ou d'une **évolution de leur répartition**. Si ce parc est d'une **grande importance pour les activités** de l'ensemble des personnes qui le fréquentent, on note une contradiction entre une partie des usagères et usagers qui **voudraient intensifier certains usages** (sportifs, culturels, ludiques...) d'une part, et les usager·ères qui souhaitent un **parc plus calme**, destiné à la contemplation et à la déambulation d'autre part. Cette opposition se traduit parfois par l'expression de mécontentements, pointant des mésusages (bruit, conflits entre marcheur·euse·s, joggeur·euse·s et cyclistes, etc.).

Contributions au registre en ligne :

«J'aime ce jardin où je me rends quotidiennement. Je suis heureuse du projet de le restaurer et rendre accessible le centre du parc. Mes activités au jardin : marche, gymnastique, Qi gong, dessin, prendre un café.»

«Faites aussi respecter les allées aux cyclistes, adeptes des trottinettes, et aux joggeurs qui courent dans tous les sens !»

LA BIODIVERSITÉ DU PARC

Les contributions, à travers l'ensemble des dispositifs de concertation, témoignent d'un **attachement fort à la biodiversité du parc**. Cet attachement se manifeste d'abord comme une attention du public sur les **dispositifs qui seront mis en place pour préserver la biodiversité** pendant et après les travaux. Il se manifeste ensuite par **l'expertise, parfois très poussée, de certain·e·s usagères et usagers** sur la faune et la flore du parc, qui sont également perçus comme un **levier pédagogique** important à valoriser auprès des publics qui fréquentent le parc (nature des espèces et essences, comment les protéger...). Certaines contributions rentrent toutefois en contradiction avec les objectifs de préservation du site et de préservation de sa biodiversité comme le maintien des espèces exotiques envahissantes par exemple.

Contributions au registre en ligne :

«Je suis heureux de voir que la protection et la diversification de la faune et de la flore du parc sont considérées comme un objectif clé. Le parc possède déjà une biodiversité extraordinaire (j'ai observé plus de 40 espèces d'oiseaux au cours des trois dernières années), [...] j'ai repéré des espèces inhabituelles dans une ville, comme un groupe de chevaliers guignettes, une espèce quasi menacée localement, qui profitaient clairement des habitats du parc en mai de cette année.»

«Les Buttes-Chaumont sont un lieu vert nécessaire à Paris, sa rénovation doit être effectuée et contribuer au renforcement de la préservation de la biodiversité, autant que pour le bien-être des humains.»

LES ENJEUX TECHNIQUES

Les personnes rencontrées durant la concertation ont été nombreuses à manifester leur **intérêt pour les enjeux techniques en lien avec la géologie** du parc et avec les enjeux de la rénovation de la partie centrale.

Ces personnes ont, dans l'ensemble, sollicité le renouvellement des **soutiens d'informations** déployés durant les études, et de déploiement de nouveaux supports de communication visant à élargir le public touché.

Contributions au registre en ligne :

«Il serait souhaitable que la géologie du parc soit mieux mise en valeur (nature des roches, exploitation, utilisation...). Il faudrait aussi qu'une zone où le gypse et la meulière puissent être observés de près. En effet, des sorties géologiques pour les élèves peuvent être organisées dans le parc, à la condition que les roches restent visibles (et non pas recouvertes de ciment). La zone sera sans doute à protéger des intempéries.»

«Mon parc préféré depuis que j'habite en Île-de-France. Dommage que la partie soit toujours fermée, je suis content de l'annonce de ces rénovations et pressé d'en apprendre plus sur ce parc !»

LA VALEUR PITTORESQUE DU PARC

De nombreuses personnes rencontrées étaient déjà **très informées sur l'histoire du parc et sa valeur pittoresque**. D'autres se réjouissaient d'en **apprendre davantage par le biais des informations délivrées** dans le cadre de cette concertation. Dans un cas comme dans l'autre, ces personnes ont témoigné **un attachement certain à la valeur pittoresque du parc**, en racontant des souvenirs et des évocations que ce lieu génère, ou en partageant des peintures réalisées dans le parc, par exemple.

À l'instar des enjeux techniques, certaines contributions évoquant les enjeux pittoresques souhaitaient que des **dispositifs d'information** sur une lecture paysagère du parc et sur ses différentes évolutions soient mis à disposition du grand public.

Contributions au registre en ligne :

«Je propose de créer un parcours interactif accessible à tous, enfants comme adultes, grâce à des panneaux avec des informations générales et des QR codes pour avoir des informations plus détaillées répartis à différents points du parc. Cette sorte de chasse aux trésors numérique inviterait les promeneurs à explorer les richesses naturelles et historiques des Buttes-Chaumont de manière ludique et pédagogique.»

«Je tiens à exprimer mon attachement profond au parc des Buttes-Chaumont et à la réussite de ce projet de rénovation. La partie centrale du parc, aujourd'hui fermée, est l'âme même de ce lieu. [...] Sa réouverture aux piétons est essentielle pour rendre au parc son caractère unique et magique. L'histoire du parc, telle que rappelée dans le dossier, montre bien que les Buttes-Chaumont ont été conçues comme un jardin pittoresque, inspiré des paysages anglais, invitant à la découverte, au mystère et à l'émotion.»

3.4 Principaux questionnements exprimés durant la concertation

« Quel **coût** pour les travaux et quelle **durée** ? »

- **Le coût final** des travaux ne sera connu qu'à la suite de **l'attribution du marché**, à la fin de la procédure de dialogue compétitif. L'opération globale est estimée - à date - 85 000 000€ HT.
- L'objectif est d'ouvrir la partie rénovée pour **la fin 2031**.

« Quelle communication sera déployée pendant et après les travaux ? »

- **Jusqu'à la fin des travaux** : l'information continue via les **dispositifs déjà déployés** (pages internet, affichages, réunions publiques, marches exploratoires...) et via de **nouveaux dispositifs** (numériques, par exemple), pour élargir le public touché.
- **Après les travaux** : des éléments de **communication informatifs et pédagogiques** sur **l'environnement et la biodiversité** pourront être mis en place (panneaux, parcours découvertes, etc.).

« Le projet est-il pensé en lien avec les acteurs du quartier ? »

- Le projet prévoit d'impliquer un **large panel d'acteurs**, notamment les établissements scolaires du quartier : de **l'école primaire à l'enseignement supérieur**.

« Le parc sera-t-il rénové à l'**identique** ou **revisité** ? »

- L'objectif est de retrouver un **caractère pittoresque**, tout en conciliant cet objectif avec les enjeux de **sécurisation des ouvrages** et du **sous-sol**, la prise en compte du **dérèglement climatique**, les **usages** et la prise en compte de la **biodiversité**. Le projet de rénovation prend en compte l'histoire du parc et son évolution, il ne s'agit pas de revenir à l'état de 1867.
- La rénovation devra être en accord avec **le classement au code de l'environnement du site**.



Haut rivière Manin, © Sean Ribouchon, VilleOuverte.

The page features several light blue, textured leaves scattered across the background. A large dotted rectangular frame encloses the main text area. Inside this frame, there is a smaller dotted square at the top right and a dotted line extending from the bottom left corner towards the bottom of the frame. Outside the frame, there is a dotted square at the bottom right and a leaf at the bottom left.

Partie 4

→ les apports de
la concertation &
les suites données

4.1 Les contributions qui corroborent les objectifs de la rénovation

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

« Maintenir et accroître la biodiversité dans le parc. »

→ **Le projet prévoit le maintien et la création d'habitats** pour les espèces afin de maintenir et améliorer la biodiversité respectivement pendant et après les travaux.

« Permettre aux espèces animales de s'implanter dans le parc. »

→ **Le projet prévoit de créer des milieux favorisant le développement** des espèces dans le parc.

« Conserver un couvert végétal au centre de l'île. »

→ **Le projet ne prévoit pas de revenir à « l'état d'origine »** du parc avec une île très peu plantée. **Les 3 niveaux de couvert végétal** - strates arborées, arbustives et herbacées - auront leur place sur l'île.

RETROUVER LE CARACTÈRE PITTORESQUE DU PARC

« Restaurer les passages intérieurs de l'île dit *Chemin des Aiguilles*. »

→ **La réouverture du Chemin des Aiguilles fait partie du programme de rénovation** de la partie centrale du parc.

« Restaurer et rouvrir la grotte. »

→ **La réouverture de la grotte fait partie du programme de rénovation** de la partie centrale du parc.

« Mettre en valeur le patrimoine géologique du site (gypse visible à l'œil nu, possibilité de le toucher, point d'information, etc.). »

→ **Le comité d'experts ayant travaillé sur le projet préconise effectivement de garder certaines parties des falaises avec du gypse à nu, lorsque c'est techniquement possible. Cet objectif fait partie du programme de rénovation.**

FAVORISER LES USAGES

« Prévoir davantage d'assises pour toutes et tous, notamment pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). »

- La demande **d'augmenter le nombre d'assises** dans le périmètre de projet sera **prise en compte**.
- Sur les chemins de l'Île, des **lieux et assises resteront toutefois difficiles d'accès** pour certains publics, compte tenu de la **topographie du site**.

4.2 Les contributions qui ne pourront pas être mises à l'étude pour la rénovation

« Créer des équipements sportifs et ludiques dans la partie centrale du parc (voie d'escalade, boîte à livre / accrochages pour des « cadenas d'amoureux » dans le temps de Sybille....) »

- Ces contributions ne pourront être approfondies, au titre du classement pittoresque et du **maintien de la biodiversité** du parc.

« Installer des matériaux « doux » sur les rochers de la rivière Manin, pour les enfants.»

- La conservation du **caractère pittoresque ne pourra pas garantir** l'utilisation de tels matériaux. Cependant, l'accès à l'eau sera rendu possible.

De nombreuses contributions abordent des sujets (de gestion, de rénovation, d'activités ou d'usages, etc.) qui sont en dehors du périmètre de la rénovation de la partie centrale du parc des Buttes-Chaumont et, ce faisant, en dehors du périmètre de la concertation réglementaire préalable à cette rénovation. Ces contributions sont transmises aux services dédiés et feront l'objet d'un traitement indépendant du projet de rénovation. Par souci de transparence et portant la volonté de répondre

autant que possible aux contributions des participantes & participants à cette démarche de concertation, des réponses ont été proposées sur les contributions « hors périmètre » à l'occasion de la réunion publique de restitution du 3 décembre 2025, lorsque cela était possible. Nous vous invitons à vous référer au support de présentation de la réunion de restitution du 3 décembre 2025, en annexe, pour avoir davantage d'informations à ce sujet.

4.3 Les suites données

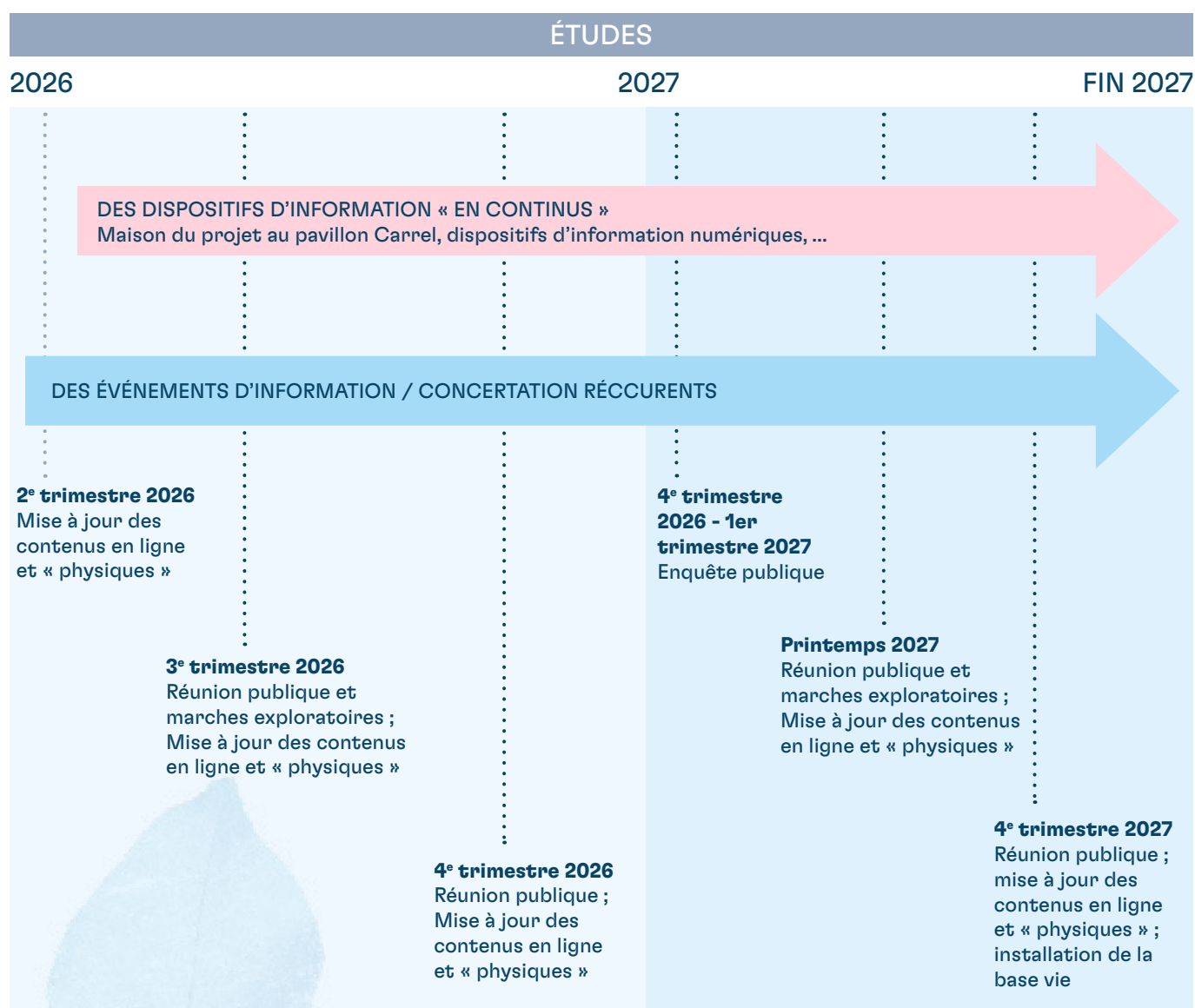
À l'issue de la démarche de concertation réglementaire initiée le 23 septembre 2025 et close le 20 octobre 2025, la majorité des contributions recueillies se montrent positives et favorables au projet. A ce titre, la Ville de Paris et la Mairie du 19^e souhaitent poursuivre le projet dans ses grandes orientations tel qu'il a été présenté au public. Il s'agira de mettre en oeuvre pour la suite tout l'accompagnement du public prévu ci-dessous.

Pour cela, et conformément aux sollicitations des participant-e-s à la concertation, une démarche

d'information et de concertation sera poursuivie tout au long de la phase d'études.

La continuité de cette démarche prévoit 2 réunions publiques d'information par an, à l'occasion desquelles seront mis à jour les documents d'informations en ligne et « physiques » (Mairie, pavillon Carrel). Une session annuelle de marches exploratoires, au printemps, sera également organisée.

Par ailleurs, il est prévu l'ouverture d'une Maison du Projet dans le pavillon Carrel, l'élaboration de nouveaux outils numériques pour toucher un public plus large.



Partie 5

→ Annexes



Annexes

Annexe n°1 - Supports de présentation des deux réunions publiques et de la marche exploratoire.....

Annexe n°2 - Comptes rendus des deux réunions publiques et de la marche exploratoire.....

Annexe n°3 - Contributions « brutes » aux registres en ligne et registre physique en Mairie
(N.B. : la qualité des contributions permet de les diffuser sans traitement spécifique, la seule modération proposée à ce stade est la suppression des noms et prénoms des personnes ayant signé leurs contributions, 2 à 3 occurrences environ).

Annexe n°4 - Pages Web Décider pour Paris.....

Annexe n°5 - Expositions panneaux.....

Annexe n°6 - Dossier paris.fr.....

Annexe n°7 - Flyer et affiche.....

